



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 5 octobre 2021 à 19h30, via visio-conférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 790 917 ROUTE 138

Nature et effet :

- La dérogation mineure est demandée afin de permettre la mise en place d'un nouvel accès à la route 138, via le lot 6 418 718, afin de désenclaver le lot 4 790 917, contrairement à ce qui est énoncé par l'article 13.3.1 du règlement de zonage #603

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de septembre 2021.

Stéphane Simard, sec.-très.